

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil douze, le 22 novembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 novembre 2012

Présents : KOCIR C (représente BALLOT M.), BATAILLE J.L, BIRON J, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COLY G, COUEGNAS A, DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LEROUSSEAU R, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G., SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F.

Absents excusés : BALLOT M, BOUBY F, DE LAGAUSIE C., LISSANDRE A, ROYER Guy, MEUNIER JP, NICOLAS JC.

Suppléants non votants : CLUZEL M, MAUNORY F, RIBOULET J.

PERSONNEL: Taux de promotion de grade, création et suppression de poste

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'un des agents de la Communauté de Communes vient d'être récemment lauréat de l'examen professionnel d'Adjoint Technique Première Classe.

Afin de pouvoir nommer cet agent sur le poste auquel il peut prétendre, il convient, d'une part de déterminer le taux de promotion des adjoints techniques à ce grade d'avancement et d'autre part de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 22 octobre 2012, le Conseil Communautaire :

- **fixe le taux de promotion de grade d'Adjoint Technique 1ère Classe à 100%**
- **décide de compléter le tableau des emplois de la Communauté de Communes par la création du poste d'Adjoint Technique Première Classe (Filière technique)**
- **décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Deuxième Classe du tableau des emplois de la Communauté de Communes**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé, et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.**

Pour copie conforme :
Le 27 Novembre 2012
Le Président